

Paris, le 4 mars 2015

**Un nouveau guide de recommandations pour effectuer
ses achats en ligne en toute sécurité**

Les Français n'ont jamais autant consommé sur Internet : en un an, le nombre de transactions en ligne a progressé de 15% pour un montant total de 57 milliards d'euros¹. Dans ce contexte, la sécurité en matière de paiements est primordiale et surtout l'affaire de tous. C'est pourquoi le programme d'éducation financière de la Fédération bancaire française (FBF) « Les clés de la banque », publie le guide « [Achats en ligne - 10 réflexes sécurité](#) ».

Ce nouveau guide donne des recommandations et des conseils précis, très concrets et aisés à mettre en pratique. Le premier de tous, c'est bien évidemment de ne jamais communiquer les données de son compte ou de sa carte bancaire sans s'être au préalable assuré de la fiabilité du site : s'assurer que les informations sur l'entreprise de vente sont claires ; privilégier les sites connus et réputés et consulter au besoin les avis des internautes sur le site ; les conditions générales de vente doivent décrire en détail les modalités de vente appliquées, notamment les conditions dans lesquelles la carte de paiement sera débitée ; ne jamais utiliser un lien dans un courrier électronique pour se connecter à un site marchand et y réaliser un paiement (il faut toujours taper soi-même l'adresse du site). Enfin, avant d'effectuer le moindre paiement, ne pas oublier de vérifier que le site est sécurisé : pour cela son adresse doit être précédée de https ou un cadenas fermé doit y être bien visible.

S'agissant du paiement lui-même, il est essentiel de protéger les données de sa carte bancaire en ne donnant jamais le code confidentiel et donc ne renseigner que le numéro de carte, sa date d'expiration et le cryptogramme (3 chiffres au dos de la carte). A noter que pour plus de sécurité, certains sites marchands exigent un code supplémentaire, envoyé par SMS, qui permet de vérifier que la personne en train d'effectuer le paiement est bien le

¹ (source FEVAD).

propriétaire de la carte. Certains établissements bancaires proposent également des solutions adaptées pour les achats en ligne, par exemple des portefeuilles électroniques qui évitent de communiquer au site marchand les données de sa carte.

Enfin, certaines précautions sont à respecter en toutes circonstances : ne jamais répondre à un message électronique qui semble suspect ; contacter sa banque sans délai en cas de doute ; consulter régulièrement la situation de son compte bancaire pour détecter un éventuel incident et signaler rapidement toute anomalie à sa banque. Si les données de la carte bancaire ont été subtilisées, il est en effet nécessaire de faire opposition pour bloquer la carte et la rendre inutilisable.

Ce deuxième numéro s'inscrit dans la nouvelle collection de mini-guides sur la sécurité bancaire, téléchargeable gratuitement sur le site www.lesclesdelabanque.com (espace particuliers). Ce site de la FBF a pour objectif principal de permettre à chacun de mieux comprendre la banque et ses mécanismes pour maîtriser la gestion de son argent au quotidien en toute sécurité. Ce programme pédagogique contribue ainsi à la prévention des difficultés et à l'amélioration de la relation entre les consommateurs et leur banque.

Contact - service de presse « Les clés de la banque »

Tél : 01 48 00 50 08 – e-mail : presse@lesclesdelabanque.com